

Neurey-lès-la-Demie

## Les taxes locales n'augmentent pas

Le conseil municipal a été consacré au budget de la commune. Comme chaque année depuis 2010, les élus ont décidé du maintien du taux des taxes.

L'Est Républicain - 12 avr. 2018 à 05:00 - Temps de lecture : 2 min



La rénovation de la mairie continue à peser sur les budgets communaux. La rénovation de la mairie continue à peser sur les budgets communaux.

Après les comptes administratifs 2017 présentés par le premier adjoint Dominique Hézard et approuvés à l'unanimité, Sabrina Fleurot, maire, a détaillé les trois budgets primitifs 2018, général, eau potable et assainissement. Auparavant, elle a dit à ses conseillers toute la difficulté à construire un budget ambitieux. En janvier, lors de la cérémonie des vœux, elle avait prévenu : « Nous aurons à choisir entre réfection des routes et aménagements de sécurité. »

La baisse des dotations d'État, moins 10 000 € en 5 ans pour une perte cumulée de 25 000 €, conjuguée à la charge de la dette, 60 000 € en 2013, encore 45 000 € en 2018, étayent ses propos : « Nous sommes handicapés par les emprunts préexistants, aujourd'hui, leur remboursement représente plus de la moitié de la dotation. » La commune avait emprunté pour deux chantiers importants. D'abord la restauration du bâtiment communal qui abrite la mairie avec la création de logements qui, en 2017, ont toutefois rapporté 22 583 €. Puis, en 2009, l'aménagement d'une place, route de Filain.

« En 2022, nous ne rembourserons plus que 7 500 €, nous aurons alors une capacité d'emprunt intéressante et nous pourrions lancer des chantiers structurants », entrevoit l'édile qui se refuse à avoir recours à l'emprunt au cours de ce mandat. Aussi, le seul chantier d'importance prévu au budget, avec 36 000 €, est celui de la modernisation de l'éclairage public. « Avec de bonnes subventions et le remboursement de la TVA, il ne nous reviendra qu'à 6 000 € qui seront amortis en 2 ans. »

À l'inverse, le budget assainissement affiche 215 218 € d'excédents cumulés à la clôture de l'exercice 2017. Et, en bon état, le réseau ne nécessite pas d'investissements ! « On peine à boucler le budget général et on a des excédents sur les budgets annexes qu'on ne peut pas utiliser », se désole Sabrina Fleurot. Laquelle envisage d'alerter les parlementaires afin qu'ils interviennent en faveur d'un assouplissement pour la gestion des budgets. Malgré ces difficultés, Mme Fleurot a proposé, comme elle l'a fait depuis le début de son mandat, de maintenir le taux des taxes, soit 5,68 % (habitation), 11,49 % (foncier bâti) et 24,95 % (foncier non bâti).

27 165

En euros, le montant inscrit au budget 2018 attendu de la fiscalité locale avec des taux maintenus depuis 2010.